

le discours, et alors il indique une personne ou une chose dont on va parler, comme quand on dit : « *C'est* acheter cher un repentir que « de se ruiner pour satisfaire une fantaisie » (l'Académie); on voit que *ce* se rapporte à ces mots, *de se ruiner*, etc. (Restaut et Wailly.)

« *C'est* être en mauvaise compagnie que de se trouver livré à soi-même, quand on ne sait ni s'occuper ni s'amuser de lectures. »

(Madame du Deffant.)

Dans plusieurs occasions où *ce* est relatif à ce qui suit dans le discours, il n'y est souvent employé que par élégance, et pour donner plus de force, de variété et de grâce à l'expression; quand je dis : *Ce fut l'envie qui occasionna le premier meurtre dans le monde*; c'est au fond comme si je disais : *l'envie occasionna le premier meurtre dans le monde*. Cependant il y a dans la première phrase une certaine énergie d'affirmation qui ne se trouve pas dans l'autre.

De même si je dis : « *Ce* qui me révolte le plus, c'est de voir les « hommes puissants abuser de leur autorité; » ou : « *Ce* dont je suis « fâché, c'est que les hommes oublient trop leur première condition; » la répétition du pronom *ce*, dans ces sortes de phrases, rend certainement l'expression plus énergique.

(Th. Corneille, sur la 261^e Remarque de Vaugelas. — M. Boinvilliers, page 151, et les autorités ci-dessus citées.)

Ce forme aussi divers gallicismes propres à réveiller l'attention, par le piquant qu'ils répandent dans le discours; comme : « *C'est* « obliger tout le monde que *de* rendre service à un honnête homme. »

(Pensée de Publ. Syrus.)

C'est créer les talents que *de* les mettre en place. (Voltaire.)

..... *C'est* imiter les dieux,

Que *de* remplir son cœur du soin des malheureux.

(Crébillon, *Atrée et Thyeste*, act. IV, sc. 1.)

Observez que l'omission du *de* dans ces phrases serait une faute; on doit le considérer comme une particule explétive commandée par l'euphonie, et que l'usage exige.

(Le P. Buffier, nos 366 et 321. — Vaugelas, page 461 de ses *Rem. nouv.*, tome II. — Féraud, *Dict. crit.* — Marmontel, page 309.)

Au lieu de voir dans le mot *de* une particule explétive et euphonique, on doit y voir au contraire un terme de rapport qui lie étroitement la proposition subordonnée à la proposition principale; en effet, ce mot ainsi placé devant l'infinitif semble indiquer un complément. (Voyez ce que nous avons déjà dit page 277.) Voilà pourquoi on ne peut jamais l'omettre, tandis que l'omission du *que* est alors permise formellement par l'Académie. Elle dit : *c'est se moquer d'en user ainsi*. *C'est une belle chose de garder le secret*. Néanmoins *que* redevient nécessaire quand *de* disparaît, c'est-à-dire, avec les substantifs : « *Ce* sont des qualités nécessaires pour

régner *que* la douceur et la fermeté. » Ainsi donc, dans ces phrases, *que* n'a qu'une valeur explicative; c'est une sorte de conjonction équivalente à la locution *c'est-à-dire*. De là, nous arrivons à cette analyse : « *C'est* un défaut *que* la médisance; » *ce* (la chose en question) *est un défaut*, c'est-à-dire, *la médisance*. Toutefois on peut encore ici chercher l'analyse dans les mots mêmes de la phrase sans y rien changer, et l'on trouve : *ce* (que j'affirme) *est que la médisance est un défaut*. Et alors le verbe *est* n'est exprimé qu'une fois par suite de la tournure qui ne demande qu'un seul rapport. Nous sommes prêts à reconnaître pourtant que toutes ces explications ont quelque chose d'incertain; mais nous exposons ce que nous avons trouvé de mieux. Voici comment les auteurs de la *Grammaire nationale* présentent l'analyse de ce vers de Boileau :

C'est un méchant métier que celui de médire :

« *Ce* (métier) *que* (je vais désigner, c'est-à-dire) *celui de médire*, *est un méchant métier*. » Il nous paraît impossible de regarder dans ces phrases le mot *que* comme un relatif régi par un verbe inconnu, et d'accoupler les mots de cette étrange façon, *ce que celui de médire*. Nous suivons du moins une marche plus simple : *ce* (la chose en question) *est un méchant métier*, c'est-à-dire, *celui de médire*; ou bien : la chose en question *est que le métier de médire est un méchant métier*. Voilà notre conjecture; de plus savants jugeront. A. L.

Enfin, quelquefois *ce* est mis pour le mot général *chose*, dont la signification est restreinte et déterminée par les mots qui le suivent; comme dans cet exemple : *On ne doit s'appliquer qu'à ce qui peut être utile*, c'est-à-dire, *à la chose ou aux choses qui peuvent être utiles*, etc.

(Th. Corneille, sur la 261^e Remarque de Vaugelas. — Restaut, pages 117 et 268. Wailly, page 206.)

Le pronom *ce* avant le verbe *être*, étant susceptible de beaucoup de règles, demande un examen particulier.

PREMIÈRE RÈGLE. — Le verbe *être* précédé immédiatement du pronom *ce*, et uni à un pluriel par une préposition, se met toujours au singulier.

Cruel! *c'est* à ces dieux que vous sacrifiez.

(Racine, *Iphigénie*, act. IV, sc. 4.)

« *C'est* des contraires que résulte l'harmonie du monde. »

(Bernardin de Saint-Pierre.)

Le motif de cette règle est que dans ces deux phrases et dans celles qui sont analogues il y a inversion; de telle sorte que la préposition et le substantif pluriel mis à la suite du verbe *être* appartiennent à un verbe qui est après : dans la première phrase, c'est *sacrifiez*; et dans la seconde, c'est *résulte*. En effet, la décomposition donne : *sacrifiez à ces dieux*, — *l'harmonie résulte des contraires*. *Ce* se rapporte à la préposition qui suit le verbe *être*; il est par consé-

quent du nombre singulier, et oblige le verbe *être* à prendre ce nombre.

(M. Chapsal.)

Cette explication nous paraît peu nette; et nous ne comprenons pas comment *ce* peut avoir rapport à une préposition. Notre méthode d'analyse a du moins ici le mérite de la simplicité: *ce* (que j'affirme) *est que vous sacrifiez à ces dieux*. Voilà pour la liaison grammaticale; mais l'inversion *c'est à ces dieux* présente plus vivement l'idée, la met en relief et en marque tout de suite le rapport. A. L.

SECONDE RÈGLE. — *Ce* devant le verbe *être* demande que ce verbe soit au singulier, excepté quand il est suivi de la troisième personne du pluriel. Ainsi l'on dira avec le verbe *être* au singulier: « *C'est le* » « nombre du peuple et l'abondance des aliments qui font la force » « et la vraie richesse d'un royaume. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. XXII.)

« Dans les ouvrages de l'art, *c'est* le travail et l'achèvement que » « l'on considère, au lieu que dans les ouvrages de la nature *c'est* le » « sublime et le prodigieux. » (Boileau, *Traité du Sublime*, chap. XXX.)

Ce n'est plus le jouet d'une flamme servile;

C'est Pyrrhus, *c'est* le fils et le rival d'Achille.

(Racine, *Andromaque*, act. II, sc. 5.)

« *Ce sera* nous tous qui nous ressentirons de sa bonté. » — « *C'est* » « vous tous qui faites des vœux pour lui. » — « *C'est* vous qui êtes » « chéris. » — « *C'était* nous qui étions malheureux. »

Mais on dira, en mettant le verbe au pluriel: « *Ce sont* les ingrats, » « les menteurs, les flatteurs qui ont loué le vice. » (Fénelon, *Téléme.*, liv. XVIII.) — « *Ce sont* les ouvrages médiocres qu'il faut abrégier. »

(Vauvenargues.)

« *Ce ne sont* ni les arts ni les métiers qui peuvent dégrader » « l'homme, *ce sont* les vices. » (Bernardin de Saint-Pierre.)

« *Ce sont* eux qui lui montreront de quoi il peut s'applaudir. » — » « *C'étaient* eux qui ordonnaient la cérémonie. » (L'Académie.)

Parce que, dans tous ces exemples, le verbe *être* est suivi d'une troisième personne du pluriel.

Néanmoins d'excellents auteurs font indifféremment rapporter le verbe *être* soit au substantif qui le suit, soit au pronom *ce*; Racine dit dans *Andromaque*:

Ce n'est pas les Troyens, *c'est* Hector qu'on poursuit.

(Act. I, sc. 2.)

Ce n'était plus ces jeux, ces festins et ces fêtes,

Où de myrte et de rose ils couronnaient leurs têtes.

(Voltaire, *la Henriade*, chant X.)

Boileau (*les Héros de roman*): « Volontiers. Regardez-bien. Ne les » « *sont-ce* pas là (vos tablettes)? » — « *Ce les sont* là elles-mêmes. »

Racine (*les Frères ennemis*, act. II, sc. 3. Polynice parlant du peuple):

Sa haine, ou son amour, *sont-ce* les premiers droits

Qui font monter au trône ou descendre les rois?

Chamfort (*Éloge de Molière*): « *Ce sont* les résultats qui consti- » « tuent la bonté des mœurs théâtrales, et la même pièce pourrait » « présenter des mœurs odieuses et être d'une excellente moralité. »

D'Olivet: « Dites moi, *sont-ce* là des signes d'opulence ou d'indi- » « gence? »

Enfin l'Académie écrit elle-même dans son *Dictionnaire*: « *Est-* » « *ce* les Anglais que vous aimez? » — « Quand *ce serait* les Romains » « qui auraient fait cela. »

Dans ces phrases, dit Condillac, le sujet du verbe est une idée vague que montre le mot *ce*, et que la suite du discours détermine. Si l'esprit se porte sur cette idée, nous disons au singulier, *c'est eux*; et nous disons au pluriel, *ce sont eux*, si l'esprit se porte sur le nom qui suit le verbe. Cependant il est vrai de dire que la majorité des écrivains emploient le pluriel.

De tous ces exemples il résulte que *ce* peut dans toutes ces tournures de phrases être employé comme sujet du verbe; mais qu'avec un nom amenant la troisième personne plurielle, il est plus souvent mis en attribut. Nous retrouvons donc partout au pronom la valeur propre que nous lui avons assignée. A. L.

Mais une chose sur laquelle les Grammairiens et les écrivains sont bien d'accord, c'est que jamais *ce sont* ne peut régir le singulier.

Buffon, qui a dit (dans son *Hist. nat. de l'homme*): « Les nègres » « blancs sont des nègres dégénérés de leur race; *ce ne sont pas une* » « *espèce* d'hommes particulière et constante, » devait donc dire: *ce n'est pas une espèce d'hommes particulière et constante*, etc.

Nouvelle preuve que *ce* ne remplace jamais *ils*, pas plus devant un substantif que devant un adjectif (voy. p. 351); car on peut très bien dire *ils sont une espèce*. Mais ici le pronom n'est plus sujet, il devient attribut, et le verbe a pour sujet le nom qui suit; il doit donc s'accorder avec lui. Cela est si vrai que l'expression *ce sont* pourrait être suivie d'un singulier, pourvu que ce fût un nom collectif permettant de mettre le verbe au pluriel; par exemple: *ce sont la plupart* de vos amis qui le disent; *ce sont une infinité* de gens qui accourent; *ce furent beaucoup* de grands hommes qui pensèrent ainsi. Sur ce point il y a pour nous évidence. A. L.

REMARQUE. — Quand la phrase est interrogative, et que le verbe *être* employé au pluriel fait très mal, comme quand on dit: *furent-ce les Romains qui vainquirent?* c'est à l'écrivain de prendre un autre tour qui concilie ce qu'on doit à la grammaire avec ce qu'exigent l'oreille et l'usage.

TROISIÈME RÈGLE. — Après un nom ou un pronom précédé d'une préposition, et de *c'est*, *c'était*, etc., on doit faire usage de la conjonction *que* : « C'est à vous *que* je parle. »

C'est à Rome, mes fils, *que* je prétends marcher.

(Racine, *Mithr.*, act. III, sc. 1.)

Ce n'est pas de cela *qu'il* s'agit aujourd'hui.

(La Fontaine, liv. V, fab. 1.)

(Regnier-Desmarais, page 377. — Domergue, page 62.)

Si l'on disait, par exemple, *c'est à vous à qui je parle*, la même préposition se trouverait deux fois dans la même phrase, quoiqu'il n'y ait qu'un seul rapport à indiquer. En effet, supprimez *c'est*, qui ne sert qu'à marquer d'une manière plus sensible la chose dont il s'agit, la phrase sera réduite à ces termes. *Je parle à vous, à qui...* La préposition *à* marque le rapport de *parler avec vous*; mais *à qui* n'est précédé d'aucun mot dont il puisse marquer le rapport; le sens est suspendu et la phrase incorrecte. Il faut donc *que*, et non *à qui*, puisqu'il ne s'agit que de lier une proposition avec une autre.

Voyez ce que nous disons encore sur ce sujet au régime *nom*, article XV, § 3.

Ici l'Académie nous paraît avoir commis une erreur. Elle range ce *que* dans l'article du pronom relatif, et dit qu'il s'emploie pour *de qui*, *à qui*. Mais évidemment le verbe *je parle* a son régime dans les mots *à vous*, il ne peut en avoir un second, et c'est pour cela qu'on ne peut pas mettre *à qui*. On ne peut donc pas davantage mettre *que* dans le même sens, puisque ce serait la même faute. Il ne faut plus alors qu'une liaison entre les deux verbes, et *que* remplit cette fonction; mais seulement le régime du second verbe est rapproché du premier pour marquer un rapport plus direct : Analysez *ce* (la chose que j'affirme) *est que je parle à vous*. A. L.

REMARQUE. — Au lieu de la conjonction *que*, on pourrait employer un pronom relatif précédé d'une préposition, si *c'est*, *c'était* étaient suivis d'un substantif ou d'un pronom non précédé d'une préposition.

« C'est *vous*, mon cher Narbal, *pour qui* mon cœur s'attendrit. » (*Télémaque*, liv. III.) — « Vous avez fait de grandes choses, mais, avouez la vérité, ce n'est guère *vous par qui* elles ont été faites. » (*Télémaque*, liv. XXII.) Ces tours de phrases seraient aussi corrects que ceux-ci : « C'est *pour vous que* mon cœur s'attendrit. » — « Ce n'est guère *par vous qu'*elles ont été faites. » (Caminade, page 130.)

En changeant la construction de la phrase, on change le régime. A. L.

QUATRIÈME RÈGLE. — *Ce*, joint à un des pronoms relatifs *qui*, *que*, *dont*, etc., et à la tête d'une phrase, forme avec le pronom relatif et le verbe suivant le sujet d'une autre phrase dont le verbe est pres-

que toujours *être*; or *être* peut être suivi ou d'un verbe, ou d'un adjectif, ou d'un substantif.

1° Quand le verbe *être* est suivi d'un verbe, on répète le pronom *ce* : *Ce que je crains, c'est d'être surpris.* (Le P. Buffier, n° 465.)

L'emploi du pronom *ce*, dans le second membre de la phrase, devant un verbe est également nécessaire, lors même qu'il ne se trouve pas dans le premier membre. On dira donc avec Voltaire :

« Le véritable éloge d'un poète, *c'est* qu'on retienne ses vers. »

« Le seul moyen d'obliger les hommes à dire du bien de nous, *c'est* d'en faire. »

(*Hist. de Charles XII*, disc. prél.)

(Le P. Buffier, n° 463. — L'Académie, page 288 de ses *Observations*.)

— Cependant, devant un infinitif, le pronom *ce* n'est point indispensable. M^{lle} Bescherelle cite de nombreux exemples. Un seul nous suffira :

Le devoir le plus saint, la loi la plus chérie,

Est d'oublier la loi pour sauver la patrie. (Voltaire.)

Cette tournure dépend donc du goût de l'écrivain. A. L.

2° Suivi d'un adjectif, *ce* ne se répète pas : « *Ce* qu'on loue *est* souvent blâmable. » — « *Ce* qui réussit *est* rarement condamné. » — « *Ce* qui est vrai *est* beau. »

Nous mettons ici les participes au rang des adjectifs.

(Le P. Buffier, n° 463. — Demandre, au mot *pronom*.)

3° Quand le verbe *être* est suivi d'un substantif du nombre *singulier*, on a la liberté de répéter ou de ne pas répéter le pronom *ce*, selon que l'oreille et le goût en décident : « Répandre des grâces *est*, ou *c'est* le plus bel apanage de la souveraineté. »

(Voltaire, *Essai sur le Goût*.)

« La première qualité d'un roi *est*, ou *c'est* la fermeté. »

(Louis XIV.)

« L'enfer des femmes *est*, ou *c'est* la vieillesse. » (La Rochefoucault.)

(Le P. Buffier, n° 463. — Demandre et Lévizac.)

Ces deux locutions cependant ont une valeur différente. Dans la seconde, on suspend en quelque sorte le sens de la phrase, et le mot *ce*, qui résume l'idée, rend l'affirmation plus vive et plus énergique. Il semble donc que la première partie de la phrase soit absolue et indépendante; et nous adoptons volontiers l'analyse donnée par la *Grammaire nationale* qui dans cette phrase : « Son unique désir, *c'est* de charmer, » supplée d'abord *quant à son unique désir*, etc. Cette tournure pourrait s'appeler en grec ou en latin un nominatif absolu. Seulement nous ne voulons pas, comme les auteurs de la *Grammaire nationale*, admirer toutes les beautés contenues dans le mot *ce* : pour nous, ce petit mot n'en dit guère plus qu'il n'est gros.

A. L.

Mais la répétition du pronom *ce* est indispensable dans le cas où le verbe *être* est suivi d'un substantif du nombre pluriel ou d'un pronom personnel : « *Ce* qui m'attache le plus à la vie, *ce sont*

« mes enfants et ma femme. » (MARMONTEL.) — « *Ce* qui m'arrache au sentiment qui m'accable, *c'est vous*. » (DEMANDRE.) — « *Ce* qu'on souffre avec le moins de patience, *ce sont* les perfidies, « les trahisons, les noirceurs. » (TH. CORNEILLE.)

Remarquez dans tous ces exemples le pronom *ce* suivi d'un relatif, en tête de la phrase; et c'est d'après cela qu'il faut entendre la règle. La *Grammaire nationale* critique donc à tort M. Girault-Duvivier, en citant des exemples qui n'ont point de rapport à la question ainsi entendue.

Pour terminer ce paragraphe, nous citerons encore une locution où le pronom *ce* est évidemment employé comme le neutre des Latins. Si les Latins ont dit *hoc illud fuisse*, nous disons *voilà donc ce que c'était*; et l'exclamation familière, *c'est cela! vous voulez me tromper*, répond mot pour mot à ce vers de Virgile (*Énéide*, IV):

Hoc illud, germana, fuit; me fraude petebas.

Cette tournure latine nous donne l'explication positive de la tournure française. *Hoc* ou *ce* indique la chose la plus proche, *illud* ou *cela*, la chose la plus éloignée. Le sens de notre locution *c'est cela* est donc : *ce* (que je vois maintenant) *est cela* (la chose que vous vouliez me cacher). A. I.

§ II.

CELUI.

Celui fait *ceux* au pluriel; le féminin *celle* forme son pluriel par la seule addition d'un *s*; et les deux autres, *celui-ci*, *celui-là*, suivent entièrement la même règle : les adverbess *ci* et *là* n'admettent aucune variation.

Les pronoms *celui*, *celle*, appliqués aux personnes et aux choses, ont toujours rapport à un nom énoncé auparavant.

« Je ne connais d'avarice permise que *celle* du temps. »

(Le roi Stanislas.)

« Les défauts de Henri IV étaient *ceux* d'un homme aimable, et ses vertus, *celles* d'un grand homme. »

(Note de Voltaire sur un ouvrage de M. de Buri, vol. XIV de ses Œuvres.)

« Les seules louanges que le cœur donne sont *celles* que la bonté s'attire. »

(Massillon, *Oraisons funèbres*.)

La phrase suivante, par laquelle beaucoup de négociants et de marchands sont dans l'usage de commencer leurs lettres d'affaires, n'est donc pas correcte : *J'ai CELUI de vous annoncer*, etc.; puisque le pronom *celui* ne s'y trouve précédé d'aucun nom. Il faut dire : *J'ai l'honneur, j'ai le plaisir*, etc.

Il faut remarquer cependant que ces pronoms font quelquefois exception à cette règle, c'est-à-dire qu'il s'emploient, dans quelques cas, sans aucun rapport à un nom qui précède; en ce sens, ils se

disent seulement des personnes, et sont suivis d'un pronom; tel que : *de qui*, *que*, *dont*, *duquel*, *ci*, *là*, etc., nécessaire pour restreindre l'idée générale de ce mot à une idée particulière comme dans les exemples suivants :

Ceux qui font des heureux sont les vrais conquérants.

(Voltaire, *lettre à Christian VII*, roi de Danemarck.)

Celui qui fait tout vivre, et qui fait tout mourir,

S'il donne l'être à tout, l'a-t-il pu recevoir?

(L. Racine, poème de la *Religion*, ch. I.)

« Aimer *ceux* qui vous haïssent, *ceux* qui vous persécutent, et « les aimer lors même qu'ils travaillent avec le plus d'ardeur à « vous opprimer, c'est la charité du chrétien, c'est l'esprit de la religion. »

(Bourdaloue, sermon pour la fête de saint Étienne.)

« *Celui* qui rend un service doit l'oublier, *celui* qui le reçoit, s'en « souvenir. »

(Pensée de Démosthène : *Voyage d'Anacharsis*.)

(Le Dictionnaire de Féraud. — Marmontel, page 217, et les Gramm. mod.)

Souvent, pour donner plus de force et d'élégance à l'expression, on supprime le pronom; ainsi Racine, au lieu de dire : « Vovez si « mes regards sont *ceux* d'un juge sévère, » a dit :

Voyez si mes regards sont d'un juge sévère.

(*Andromaque*, act. III, sc. 6.)

(Le P. Buffier, n° 468. — Demandre et Lévizac.)

Cette ellipse est vive, elle a quelque chose de hardi, mais quelquefois elle peut rendre la phrase obscure.

Les pronoms *celui*, *ceux*, *celle*, *celles* ne peuvent pas être suivis immédiatement d'un adjectif ou d'un participe, comme *celle reçue*, *ceux aimables*; ils ont besoin, pour être modifiés par un adjectif ou un participe, d'avoir après eux un pronom relatif : *CELLE QUI est reçue*, *CEUX QUI sont aimables*.

Mais pourquoi *celui* ou *celle* ne peut-il pas être immédiatement suivi d'un attribut particulier (adjectif ou participe)? parce qu'il exprime une idée indicative avec restriction, équivalente à *cet homme*, *cet objet*, *cette femme*, *cette chose*. En effet, on ne dit pas *celui* absolument, il doit nécessairement être accompagné de quelque chose qui en circonscrive, qui en restreigne la signification. *Celui homme*, *celui beau*, sont des locutions que rejette notre langue.

(Domergue, page 294 de ses *Solut. Gramm.*)

M. Lemare (page 606), Féraud et les Grammairiens qui ont abordé cette difficulté ont approuvé cette solution.

— Les raisons avancées par Domergue nous semblent ici porter à faux. Lorsqu'on dit *la gloire de Philippe* et *celle d'Alexandre*, le pronom *celle* équivaut simple-

ment à *la gloire*, et non pas à *cette gloire*. D'un autre côté, si l'on joint au pronom un adjectif ou un participe, on en restreint alors, on en circonscrit la signification. La phrase *ceux aimables* ne répugne donc en rien à la règle posée pour la combattre. Aussi les auteurs de la *Grammaire nationale*, d'après la décision même de la Société grammaticale, approuvent-ils ces sortes de phrases. Mais nous pensons, à notre tour, que le génie de notre langue les repousse. En effet, nulle part on ne joint *immédiatement* au pronom un adjectif ou un participe; l'on ne dit pas *moi satisfait, vous heureux*; on dit *cela est beau*; mais non, *cela beau me plaît*; et par la même raison, on ne dit pas *celui beau, celle aimable*. Remarquez d'ailleurs que dans ce dernier cas il faudrait plutôt employer l'article (voyez page 212), quoiqu'il ne fasse pas toujours un très bon effet: « Les chevreuils bruns ont la chair plus fine que *les roux* » (Buffon); et non que *ceux roux*. Nous n'hésitons donc pas à condamner comme fautive cette dernière forme. Toutefois avec le participe il semble que la prohibition soit moins rigoureuse. Racine a dit: « Je joins à ma lettre *celle écrite* par le prince; » Montesquieu: « La blessure faite à une bête et *celle faite* à un esclave. » Comme dans ce cas on ne peut plus faire usage de l'article, peut-être faut-il tolérer le pronom à cause de la vivacité de la phrase. Nous pensons néanmoins qu'il est mieux de l'éviter. A. L.

Présentement il s'agit de savoir si l'usage permet de faire rapporter les pronoms *celui, celle* à un substantif pluriel, et les pronoms *ceux, celles* à un substantif singulier.

Quelques exemples, pris dans nos écrivains les plus estimés, prouveront que l'usage admet ce rapport:

« L'amour est *celui* de tous *les dieux* qui sait le mieux le chemin du Parnasse. »

(Racine, lettre V, à M. Le Vasseur.)

« J'ai tout réduit à *trois stances*, et j'ai ôté *celle* de l'ambition, qui me servira peut-être ailleurs. »

(Le même, lettre XXIX, à M. Le Vasseur.)

« *Cette phrase* et *celles* qui la suivent deviennent claires. »

(Voltaire.)

« L'influence du luxe se répand *sur toutes les classes* de l'état, même *sur celle* du laboureur. »

(Marmontel.)

« Vous serez seul de votre parti, peut-être; mais vous porterez en vous-même *un témoignage* qui vous dispensera de *ceux* des hommes. »

(J.-J. Rousseau.)

« *La satire* de Boileau sur l'Homme est une de *celles* où il y a le plus de mouvement et de variété. »

(La Harpe.)

« On répétait avec admiration *le nom* des Solon et des Lycurgue avec *ceux* des Miltiade et des Léonidas. »

(Thomas.)

« *Cette logique* ne ressemble à aucune de *celles* qu'on a faites jusqu'à présent. »

Cette construction, dit M. Boniface (dans son *Manuel des amat. de la lang. franç.*, p. 167), contraire en effet aux lois de la grammaire,

qui veulent que le pronom prenne le genre et le nombre du nom qu'il représente, peut être justifiée par la syllepse (275), figure dont les écrivains se servent fréquemment.

Il est vrai qu'on peut éviter cette construction en répétant le substantif, et que souvent même cette répétition est élégante; par exemple, Marmontel aurait pu dire: « L'influence du luxe se répand sur toutes *les classes* de l'état, même sur *la classe* du laboureur; » mais ce n'est pas là un motif pour proscrire ces sortes de phrases. Il y a plus, si le pronom était accompagné de quelque chose qui en déterminât le nombre, de même que si la répétition du substantif produisait un effet désagréable, il ne faudrait pas craindre d'employer le pronom.

Ce qui a été dit sur la répétition de l'article (page 212) peut s'appliquer au pronom. Il ne sera donc pas nécessaire de l'employer dans des phrases comme celle-ci: « Les pontifes d'Athènes et de Rome étaient juges des pièces tragiques. » (Voltaire.) Quelques Grammairiens veulent voir une faute là où le style gagne en vivacité par l'ellipse sans rien perdre de sa clarté. A. L.

§ III.

CELUI-CI, CELUI-LÀ.

Le pronom *celui*, ainsi qu'on vient de le voir, n'a de lui-même qu'une signification vague; aussi exige-t-il toujours après lui un *qui* relatif qui en détermine le sens. Mais *celui-ci* et *celui-là*, ayant une signification fixe par le moyen de *ci* et de *là*, qui en sont inséparables, n'exigent ni *qui* ni *que*.

Celui-ci, glorieux d'une charge si belle,
N'eût voulu pour beaucoup en être soulagé. (La Fontaine, Fab. I, 4.)

Ce serait donc mal parler que d'en ajouter un immédiatement, et de dire: *Celui-là qui voudra être heureux*, etc.

Autrefois cependant on en faisait usage:

Mais qu'il soit une amour si forte
Que *celle-là* que je vous porte,
Cela ne se peut nullement. (Malherbe.)
..... Le feu qui brûla Gomorrhe
Ne fut jamais si véhément
Que *celui-là* qui me dévore. (Voiture.)

(275) La *sylllepse*, comme on le verra à la *construction figurée*, a lieu lorsque les mots sont employés selon la pensée, plutôt que selon l'usage de la construction grammaticale. Par cette figure, on met souvent au singulier ce qui devrait être au pluriel, et au pluriel ce qui a rapport au singulier; nos meilleurs Grammairiens voient de l'élégance dans ce tour, où d'autres ne voient qu'une faute.

A présent on ne le tolère pas; cependant lorsqu'il y a quelque chose entre ces pronoms et le pronom *qui*, on permet l'emploi de ce relatif.

« *Celui-là* est deux fois grand, qui, ayant toutes les perfections, « n'a pas de langue pour en parler. »

(Pensée de Gracian.)

Celui-ci peut aussi être suivi du *qui* relatif dans une seule circonstance, c'est lorsque *qui* est le sujet d'une proposition incidente explicative, c'est-à-dire qu'on peut retrancher, sans altérer le sens de la proposition qui a pour sujet *celui-ci* ou *celui-là*: « *Celui-ci*, « qui est déjà usé, vaut mieux que *celui-là*, qui tout est neuf. »

Celui-ci, *celui-là* s'emploient quand il s'agit de personnes ou de choses présentes, mais avec cette différence que *celui-ci* sert à désigner un objet (personne ou chose) près de celui qui parle; et *celui-là*, un objet moins près. Supposons qu'il soit question de deux livres placés sur une table, mais l'un à l'extrémité de la table, et l'autre presque sous ma main; je dirai, en parlant du dernier, *donnez-moi celui-ci* (le plus près); et en parlant de l'autre, *donnez-moi celui-là* (le moins près).

La même règle s'observe quand les personnes ou les choses dont on parle ne sont pas présentes, c'est-à-dire que *celui-ci* se rapporte à ce qui a été dit en dernier lieu, comme étant plus près, et *celui-là* à ce qui a été dit auparavant, comme étant plus éloigné. Exemples :

La Folie et l'Amour jouaient un jour ensemble ;

Celui-ci n'était pas encor privé des yeux.

(La Fontaine, *l'Amour et la Folie*.)

Tel est l'avantage ordinaire

Qu'ont sur la beauté les talents ;

Ceux-ci plaisent dans tous les temps,

Celle-là n'a qu'un temps pour plaire.

(Voltaire.)

« Un magistrat intègre et un brave officier sont également estimables; *celui-là* fait la guerre aux ennemis domestiques, *celui-ci* nous protège contre les ennemis extérieurs. »

(Regnier, page 270. — Restaut, page 119. — Wailly. — Le *Dict. de l'Académ.*)

Quelquefois encore dans les énumérations on se sert de ces deux pronoms sans qu'ils aient rapport à un substantif exprimé : « *Celui-ci* meurt dans les prospérités « et dans les richesses ; *celui-là* dans la misère et dans l'amertume de son âme. » (Fléchier.) Mais quand le pronom n'a rapport qu'à un seul substantif exprimé, peut-on indifféremment mettre l'un pour l'autre? La *Grammaire nationale* se prononce pour l'affirmative à propos de cette phrase de Pascal : « Si j'avais écrit les *Provinciales* d'un style dogmatique, il n'y aurait eu que les *savants* qui les auraient lues, et *ceux-là* n'en avaient pas besoin. » Il nous semble cependant que *ceux-ci* ne rendrait pas la pensée de Pascal; il veut opposer les *savants* à une autre classe

de lecteurs; il y a donc dans sa pensée deux termes de rapport, l'un exprimé, l'autre sous-entendu, et c'est ce qu'il fait parfaitement comprendre par le pronom *ceux-là*, qui est l'indice d'un second terme. L'un de ces mots ne peut donc pas remplacer l'autre sans changer la nuance de l'idée. A. L.

§ IV.

CECI, CELA.

Les pronoms démonstratifs *ceci*, *cela* diffèrent des pronoms dont on vient de parler, en ce qu'ils ne se disent proprement que des choses, et qu'ils n'ont point de pluriel.

Ceci, *cela* s'emploient quelquefois dans la même phrase, et en opposition; alors *ceci* désigne l'objet qui est plus près de nous, et *cela*, l'objet qui en est plus éloigné; comme : *Je n'aime pas ceci, donnez-moi de cela.* (L'Académie.)

Quand le pronom *cela* est seul, et sans opposition au pronom *ceci*, il se dit, de même que *ceci*, d'une chose que l'on tient et que l'on montre : *Que dites-vous de cela, cela est fort beau.* (L'Académie.)

Dans le style tout à fait familier, surtout dans la conversation, on dit *ça* au lieu de *cela*.

Le soir Alain fit un beau songe ;

C'est toujours ça.

Quelquefois *cela* se dit aussi des personnes; par exemple, l'usage permet de dire, en parlant d'un enfant, mais dans le style familier : *CELA est heureux; CELA ne fait que jouer.*

(Le *Dict. de l'Académie*, au mot *cela*.)

Les auteurs de la *Grammaire nationale* établissent ici une distinction importante et curieuse sur l'emploi de ces pronoms dans les formes interrogatives. Selon eux, il faut alors séparer les particules *ci* et *là* du mot *ce*, et écrire : *qu'est-ce ci?* *que diable est-ce là?* *quel maraud est-ce ci?* *quels amants sont-ce là?* Nous croyons cette règle fort juste, pourvu toutefois qu'elle ne soit pas exclusive. Selon nous, les deux locutions existent dans notre langue, et le sens doit déterminer l'orthographe. Nous écrirons donc : *qu'est ceci?* *qu'est cela?* (c'est-à-dire, quelle est cette chose?) quand nous voudrions désigner un objet et y fixer l'attention. Mais quand il s'agira d'indiquer un mouvement de la pensée, une exclamation de surprise, de colère, etc., alors il faudra écrire *qu'est-ce ci?* *qu'est-ce là?* c'est-à-dire, qu'y a-t-il *ici?* que vois je *là?* De là vient qu'on peut dire sans les particules : « *qu'est-ce? qu'avez-vous!* » Le pronom reparait quand l'interrogation est suivie de *que*, et l'on dit *qu'est-ce que ceci?* *n'est-ce que cela?* Ces distinctions, du reste, ne sont pas toujours observées dans nos livres.

Voyez encore ce qui va être dit immédiatement sur l'adjectif pronominal *ce*. A. L.

ARTICLE V.

DES ADJECTIFS PRONOMINAUX DÉMONSTRATIFS.

Les *adjectifs pronominaux démonstratifs* sont *ce, cet, celle, ces*; ils sont toujours joints à un nom, dont ils restreignent la signification, et qu'ils modifient, en y ajoutant une idée d'indication.

De *cette* nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur ?
 Tes yeux ne sont-ils pas tout pleins de sa grandeur ?
Ces flambeaux, *ce* bûcher, *cette* nuit enflammée,
Ces aigles, *ces* faisceaux, *ce* peuple, *cette* armée,
Cette foule de rois, *ces* consuls, *ce* sénat,
 Qui tous de mon amant empruntaient leur éclat,
Cette pourpre, *cet* or, que rehaussait sa gloire
 Et *ces* lauriers encor témoins de sa victoire.

(Racine, *Bérénice*, act. I, sc. 5.)

L'adjectif pronominal servant à déterminer la signification du substantif, il est évident que *ce* est adjectif pronominal démonstratif, lorsqu'il précède un nom, soit seul, soit accompagné de son adjectif, comme dans *ce château, ce superbe monument*.

L'adjectif pronominal démonstratif, ainsi qu'on a pu le remarquer dans les vers qui viennent d'être cités, se répète avant chaque substantif; on le répète aussi lorsqu'un nom est accompagné de deux adjectifs qui ne qualifient pas le même substantif; comme dans cette phrase : *Ces beaux et ces vilains appartements*. — Cette règle ayant été expliquée, page 212 et page 344, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'en parler davantage.

Quelquefois ces adjectifs amènent à leur suite les particules *ci, là*, qui servent à en déterminer la valeur démonstrative d'une manière plus précise encore : *Cet homme-ci, ce monde-ci, ce temps-là, ce bonheur-là*. C'est par l'ellipse du substantif intermédiaire que semble s'être formé le pronom démonstratif *ceci, cela*. A. L.

ARTICLE VI.

DES PRONOMS RELATIFS.

La fonction des *pronoms relatifs* est de rappeler dans le discours l'idée des personnes ou des choses dont on a déjà parlé, afin de déterminer l'étendue du sens qu'on leur donne. On les appelle relatifs à cause de la relation ou du rapport qu'ils ont avec les noms ou les pronoms qui les précèdent, et qui expriment les personnes ou les

choses dont ils rappellent l'idée. Quand je dis : « Il y a bien des personnes *qui* aiment les livres comme des meubles; » *qui* a rapport à *personnes*, et c'est comme si je disais : *Il y a des personnes*, LESQUELLES *personnes aiment les livres*, etc. De même, quand je dis : *L'or que nous recherchons tant, est, etc.*, *que* se rapporte à *or*, et c'est comme si je disais : *L'or, LEQUEL or*, — et ainsi des autres pronoms relatifs.

(Restaut, pages 121 et 122.)

Ce nom ou pronom qui précède le relatif est ce que l'on appelle *antécédent*. Cet antécédent n'est pas toujours exprimé; dans bien des phrases, il est sous-entendu; mais l'esprit le supplée aisément, et le place près du relatif qui s'y rapporte; dans cette phrase : « Il est étonnant que Henri IV ait péri sous le fer d'un assassin, *LUI QUI* n'était occupé que du bonheur de ses peuples; » *lui*, antécédent de *qui*, tient la place de Henri IV, exprimé auparavant. Mais dans cette autre phrase : « *Qui* veut être heureux doit dompter ses passions, » le nom substantif est sous-entendu; c'est comme s'il y avait : *L'homme qui veut être heureux*, etc.

(Lévizac, page 339, t. I.)

NOTA. Dans un instant nous dirons ce que c'est qu'un pronom *explicatif* et un pronom *indéterminatif*.

Les pronoms relatifs ont encore la propriété de faire l'office de conjonction, en unissant deux membres de phrase; quand on dit : « Les biens de la fortune, *que* nous recherchons avec un si grand empressement, peuvent se perdre facilement; » le relatif *que* réunit en une seule phrase ces deux membres : *Les biens de la fortune peuvent se perdre facilement*; — *Nous recherchons avec empressement les biens de la fortune*; et il a de plus l'avantage de déterminer, avec le membre qui le suit, l'étendue du sens que l'on donne aux mots, *les biens de la fortune*.

(Même autorité.)

NOTA. Quelques Grammairiens, et entre autres l'abbé de Condillac, donnent à ces pronoms le nom de *pronoms conjonctifs*.

Les pronoms relatifs sont *qui, que, quoi, lequel, dont, où, le, la, les, en, y*.

§ I.

QUI.

Qui est pronom absolu ou pronom relatif

Il est pronom absolu, quand il n'a pas d'antécédent exprimé, et qu'il n'offre à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée; il signifie alors *quiconque, celui qui, celle qui*. Exemples :